

DELIBERATION N° 54/78 : CONVENTION DE PARTICIPATION SOCIETE
"LES 4 PENTES"

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 21 Février 1978, il a été autorisé par le Conseil Municipal à signer une convention de participation financière avec la Société les "4 pentes" qui s'engageait à

verser une somme de 144 247 Frs, indexés à la valeur de Janvier 1977 et correspondant aux équipements publics à réaliser pour cette construction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- s'engage à préfinancer les travaux d'équipements nécessaires à l'installation du restaurant "Les 4 Pentes", situé dans le périmètre de la future Z.A.C. LUDRES CHAUDEAU, et à percevoir le montant des participations dûes soit 144 247 Frs, indexés à la valeur Janvier 1977.
- s'engage à reverser au District de l'Agglomération Nancéienne le montant de ladite participation lorsque la Z.A.C. LUDRES CHAUDEAU sera devenue opérationnelle.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée d'un commun accord au mardi 30 Mai 1978 à 20 heures.

A 23 h 30, L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.